



### Élu étudiant (à partir de la licence 2) :

□ Cette AO vise à valoriser les représentants élus qui défendent les intérêts des étudiants au sein des différentes instances de l'université : Vice-Président Étudiant, élus au sein des conseils centraux, élus au sein des conseils de composantes, élus au sein des commissions de la fondation...

□ Attention : il faut être déjà élu dans un conseil pour pouvoir s'inscrire dans cette AO.

### Engagement associatif et bénévole (à partir de la licence 2) :

□ Cette activité d'ouverture concerne :

- Les étudiants membres du bureau d'une association étudiante - 3 maximum par association - (ou responsabilité particulière). Un justificatif sera à fournir.
- Les étudiants souhaitant créer ou reprendre une association étudiante : 3 maximum par association (président, trésorier, secrétaire)
- Les étudiants déjà bénévoles au sein d'une association de loi 1901. Un justificatif sera à fournir.

□ Pour tous les étudiants : une fiche projet devra être réalisée et présentée lors d'un entretien. Le SCVC statuera sur la validation de la demande d'inscription.

□ Le SCVC propose des offres de bénévolat. La liste est consultable avant les inscriptions dans les AO.

□ Une formation théorique de 9h est proposée au 1er semestre

□ Un projet devra être mené dans l'association (ex.: communication, festival, action humanitaire ...)

### Engagement citoyen

□ Cette AO vise à valoriser les étudiants volontaires engagés en tant que sapeur-pompier, en service civique, réserviste militaire opérationnel, en tant que volontaire en sein des armées.

□ Attention : Il faut déjà être engagé (contrat signé) pour pouvoir s'inscrire dans cette AO.